

La mission des chrétiens est d'être témoins du Christ au cœur de la société. La situation présente interroge en profondeur et constitue un vrai défi spirituel.

Le Conseil synodal (CS) de l'Eglise réformée vaudoise (EERV) a choisi d'intégrer à son rapport des réflexions fondamentales sur la manière de décliner la mission de l'Eglise ces prochaines années.

Aujourd'hui, les liens humains sont fragiles. En période de changement constant, on doit s'attendre à ce qu'ils ne demeurent pas indemnes. L'EERV est donc appelée à vivifier l'ancrage local tout en développant de nouvelles formes de présence, de lieux de tissage et d'expressions de la foi chrétienne.

L'Eglise réformée vaudoise doit mieux prendre en compte les changements rapides et le fonctionnement de la société pour rencontrer la population dans toute sa diversité et partager avec elle la saveur de l'Evangile.

Le CS propose dès lors de fixer les priorités suivantes :

- **à propos du sacerdoce universel** : valoriser la place et la responsabilité des laïques dans le témoignage de l'Evangile et la gouvernance de l'Eglise ;
- **à propos des ministères** : reconnaître et stimuler les différentes formes d'engagement dans l'Eglise et en imaginer de nouvelles ;
- **à propos de la formation des laïques et des ministres** : augmenter la qualité de présence et d'action dans la société.

Ces priorités sont appelées à se déployer dans les espaces suivants :

- **la paroisse, les services communautaires et les aumôneries** : communautés et lieux de vie et de foi ouverts au monde ;
- **la Région**, réseau de collaboration, de réflexion et de solidarité spirituelle, dont le conseil devrait jouir d'une responsabilité et d'une autorité accrues ;
- **le canton**, entité de support, de soutien, de stimulation et de partage de tous les projets des différents lieux d'Eglise.

Pour mettre en œuvre ces priorités, le CS soumet au Synode plusieurs décisions.

Concernant la répartition des forces, sur la base des calculs effectués et des propositions de transfert à l'étude, le CS soumet également au Synode **trois scénarii** relatifs aux enveloppes de dotations¹ :

- **scénario 1** : diminution linéaire dans les paroisses, les Régions et le canton ;
- **scénario 2** : diminution avec transferts de postes et de responsabilités ;
- **scénario 3** : diminution avec renforcement des ressources de soutien.

¹ **NB** : suite au rééquilibrage des forces ministérielles entre catholiques et protestants à l'horizon 2025, l'EERV voit diminuer progressivement le nombre de ses collaborateurs salariés. Conformément au Règlement ecclésiastique, le Synode est appelé à se prononcer une fois par législature sur la répartition de la dotation entre les différentes enveloppes (Régions et paroisse/ services et offices/employés/missions communes/CS).